des obligations sur le marché, certaines des moins bien cotées, à 40 p. 100 ou moins de leur valeur nominale. Elles auraient donc bien pu être achetées dans des conditions aussi avantageuses et être appliquées, cinq ou six ans plus tard, lors du règlement de la succession, à leur valeur nominale pour le paiement de l'impôt. Je ne crois pas que le député, dans son exposé, ait tenu compte de cette possibilité. Elle existe certes aux termes de la résolution.

Cependant, je ne voudrais pas parler seulement des aspects techniques de cette résolution. D'une manière générale, elle reconnaît ce fait important que l'inflation fait partie de la vie, et qu'il s'agit d'un facteur inéquitable. En second lieu, outre qu'elle reconnaît ce mal que représente l'inflation, cette proposition a pour objectif—indépendamment de ces aspects techniques—de rendre justice à une certaine catégorie de victimes de l'inflation. C'est là l'objetif de cette résolution, mais je ne pense pas que ce sera son résultat. Je voudrais examiner tour à tour ces deux aspects: d'abord, la reconnaissance de l'inflation comme un mal dans notre société, et, en second lieu, cette proposition visant à dédommager une très petite fraction de notre population de l'impact qu'a sur elle l'inflation.

A mon avis, il ne fait pas de doute que bien que certaines personnes profitent ou aient profité dans le passé de l'inflation dans notre société, en général c'est un mal pour tout le monde et tous nous en devenons éventuellement les victimes. Et qui plus est, elle représente un danger pour la société comme pour l'économie. Pour ce qui est du mal que l'inflation représente pour l'individu. quand on y regarde de près et qu'on examine les cas dont le ministre a lui-même parlé, il semble que ce soit un mal qui dans la société s'attaque aux faibles plus qu'aux forts. Les personnes dont l'épargne consiste dans un avoir en banque, dans des rentes ou des pensions auxquelles elles ont cotisé durant leurs années actives en vue de leur retraite, sont celles qui sont le plus durement touchées. Tels semblent être les avoirs des membres moins fortunés de la société et ce sont ceux qui sont le plus frappés par l'inflation. Je crois que feu le président John F. Kennedy devait songer à ces réalités quand il disait que l'inflation était un impôt cruel infligé aux faibles. En fait, c'est bien le cas. C'est un impôt qui frappe ceux qui sont le moins en mesure de le payer. ceux dont les avoirs sont de nature fixe.

En fonction de l'ensemble de la société, on peut et, en vérité, on devrait considérer l'inflation comme un transfert de richesse. Ce transfert s'opère des prêteurs aux emprunteurs. C'est une façon selon laquelle, au cours d'un certain nombre d'années, ceux qui ont prêté leur argent transfèrent une partie de leur richesse, en termes absolus, à ceux qui l'ont emprunté. Du point de vue de la responsabilité du gouvernement, on peut voir que, à court terme tout au moins, le gouvernement est l'un des plus grands bénéficiaires de l'inflation parce qu'il est de loin le plus grand débiteur du pays. Donc, il faudrait considérer l'inflation comme un transfert de richesse du secteur privé au secteur public. Ce qui ne veut pas dire que l'inflation soit un objectif recherché par le gouvernement, car nous reconnaissons depuis longtemps que l'inflation n'est pas dans l'intérêt du gouvernement, pas plus qu'elle n'est, à long terme, dans l'intérêt du citoyen.

La motion du député tient compte du fait que les obligatoires sont victimes de l'inflation galopante. Mais il y a d'autres victimes de l'inflation dans notre socitété et l'on se demande pourquoi cette motion est de portée si étroite qu'elle ne vise que les intérêts de petits groupes. J'ai fait partie du comité qui a entendu les instances sur la réforme fiscale, dont une des propositions était l'établissement d'un impôt sur les plus-values. Nombre de ces instances demandaient un allègement pour ceux dont la situation est aggravée par l'inflation. Je voudrais citer les trois façons tout à fait différentes dont l'inflation nuit à l'individu. D'abord, nous avons entendu des représentations au nom de ceux dont l'actif se trouve majoré à la longue par l'inflation. Ce sont ceux qui possèdent des terrains et des actions, alors que les prix du marché sont fixés en fonction de l'inflation. D'après le Livre blanc du gouvernement, une taxe serait imposée sur tout le gain de capital sans égard à l'inflation le jour où ils vendraient leur avoir. Par des représentants, les personnes concernées nous ont demandé le droit de tenir compte de l'inflation et de rajuster la chose afin de n'être pas victimes de l'inflation et de n'avoir à payer d'impôts que sur rien de plus qu'un gain inflationniste.

Quand on approfondit la question, on pense aux intérêts d'un autre groupe tout aussi gravement touché par l'inflation. Ce sont ceux dont l'avoir perd de sa valeur réelle. On pourrait prendre l'exemple du détenteur d'obligations, ou du titulaire d'une rente. Il achète une rente de dix ans pour \$1,000 par exemple, qui lui rapporte \$60 par année. Chaque année pendant dix ans, il reçoit \$60 comme revenu sur lequel il paie de l'impôt. Au bout de dix ans, au remboursement de la rente, il rentre en possession du \$1,000 et il constate peut-être que la valeur réelle a baissé d'autant que 40 p. 100. Voilà donc un individu qui perd autant à cause de l'inflation que le bénéficiaire d'un gain de capital, qui paie de l'impôt chaque année sur son revenu en intérêts ou rentes, et qui n'est peut-être pas plus avancé au bout du compte. Est-ce juste de faire quelque chose pour contrebalancer les effets de l'inflation dans le cas de l'homme qui réalise des gains de capital et de ne rien faire pour cet autre dont l'avoir réel a perdu de sa valeur et qui a dû verser des impôts chaque année?

## • (5.20 p.m.)

Un troisième groupe de gens sont ceux qui touchent un traitement fixe pendant une période déterminée, pendant deux ou trois ans. Ces personnes comptaient que leur revenu réel se maintiendrait à un certain niveau pendant une période donnée et elles constatent que durant cette période, elles sont également victimes de l'inflation, sans qu'il en soit tenu compte dans la loi de l'impôt sur le revenu. Monsieur l'Orateur, tous ces gens-là souffrent de l'inflation. Cependant, ce que je veux prouver en citant ces trois exemples de trois genres extrêmement différents d'activité économique victimes de l'inflation, et ce que nous voulons tous prouver, c'est que chacun des membres de la société souffre de l'inflation à la longue. La solution n'est sûrement pas d'accorder des avantages spéciaux à un petit groupe, mais serait que le gouvernement prenne les mesures nécessaire et obtienne la collaboration de tous les secteurs de la société au besoin pour venir à bout de l'inflation.

J'aimerais revenir à nouveau sur les avantages précis qui résulteraient de la proposition du député de Wellington (M. Hales). Qui en profitera? D'abord, monsieur l'O-